

COMMUNE DE BATS

Séance du 2 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

Objet : VOTE DES TAUX DE TAXES 2020

L'An Deux Mille Vingt, le deux du mois de Juillet à Vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Présents : DUPOUY Jean-Marc - MARTIN Gaëlle - DEDEBAN François - LESPIAU Karine - MARTINET Paula - DABESCAT Marc – DUYTSCHÉ Gérard – VIDOT Joel – JOLY Marie-Blanche – DUMARTIN Laurent

Absents excusés :

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Karine LESPIAU.

VU l'Etat 1259 (F.D.L) établissant les bases d'imposition prévisionnelles pour l'Année 2020,
VU les taux d'imposition de la Commune appliqués en 2018,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **décide de voter, pour l'Année 2020, les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :**

DESIGNATION	TAUX
Taxe Foncière (bâti)	17.12 %
Taxe Foncière (non bâti)	51.62 %

Fait et délibéré les Jour, Mois et An ci-dessus.

Le Maire,
DUPOUY Jean-Marc